



SENTINELLES DE LA HAIE

Mobilisons-nous pour les haies !



MOBILISEZ VOUS A PARTIR DU 20 MARS !

- Un chantier nature, une gestion agricole exemplaire, une plantation, une protection des haies ou autres action positive qui a eu lieu dans les 6 derniers mois.
- Un arrachage de la haie, une destruction du talus, une coupe ou un élagage au printemps.
- ➔ Rendez vous en ligne sur **Sentinelles de la Nature.fr** et créez-vous un compte Sentinelles
- ➔ Cliquez sur l'onglet **Campagnes** puis sélectionnez la campagne Sentinelles de la Haie
- ➔ Vous pouvez alors renseigner une Initiative favorable ou une Dégradation
- ➔ Remplissez le formulaire en faisant bien attention à :



Localisation précise



Photo



Type de
signalement



Longueur estimée



Date



Pour aller plus loin :

Découvrez le Kit des Sentinelles de la Haie (réglementation, courriers, ...)
bit.ly/kitSDH